



Campagne de bourses



scolaires 2019-2020

Aucune prise de rendez-vous par téléphone. Vous devez prendre rendez-vous sur le site internet du Consulat général (<http://www.consulfrance-tunis.org/>), et ce à partir du 23 novembre 2018 sous peine de ne pouvoir être reçu individuellement par le service concerné.

Après prise de rendez-vous, les premiers dossiers pourront être déposés à compter du 17 décembre 2018.

Comme chaque année, une permanence aura lieu au collège de Sousse les 10 et 11 janvier 2019. (Rendez-vous uniquement par téléphone)

Comment déposer une demande de bourse ?

Prise de rendez-vous sur internet uniquement.

Vous devez prendre rendez-vous via notre site internet rubrique « prise-de rendez-vous », à partir du 23 novembre 2018 jusqu'au 27 janvier 2019 dernier délai.

CONDITIONS PARTICULIERES ET IMPERATIVES lors de la prise de rendez-vous internet guide

Préciser le NOM du boursier ainsi que le NOM de jeune fille s'il est différent

Vous devez préciser votre NUMIC UNIQUEMENT (le demandeur doit être impérativement inscrit au registre des français établis hors de France sinon il ne sera pas possible de déposer une demande de bourse scolaire)

Le dossier de bourse scolaire doit être impérativement complet avec copies classées dans l'ordre le jour du rendez-vous.

1 rendez-vous = 1 famille boursière = 1 démarche

Attention : si vous étiez dans l'obligation de renoncer au rendez-vous qui vous est accordé, les Services du Consulat de France vous seraient reconnaissants de les en informer, en annulant ce rendez-vous à la rubrique "Prendre, changer ou annuler un rendez-vous" de leur site.

Dépôt de dossier

Les dossiers devront impérativement être déposés lors de l'entretien avec un agent consulaire du service des bourses après avoir pris rendez-vous sur internet.

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera proposé au rejet.

Durant la période de réception du public, soit du 23 décembre 2018 au 6 mars 2019, l'accueil téléphonique du service des bourses scolaires ne sera opérationnel que les après-midis de 14h à 16h30.

Calendrier de la campagne

23 novembre 2018 : Date d'ouverture pour la prise de rendez-vous

A partir du 17 décembre 2018 : Réception sur rendez-vous pour le dépôt des premiers dossiers

27 janvier 2019 : Date limite de prise de rendez-vous en ligne

6 mars 2019 : Date limite de réception sur rendez-vous pour le dépôt des dossiers

Début mai 2019 : Conseil Consulaire des Bourses scolaires et transmission des propositions à l'AEFE

Mi-juin 2019: Commission Nationale des Bourses scolaires à Paris et notification des décisions aux familles

Contacts (l'après-midi)

Dalila BACCOUCHE, 71 105 024 – Malek MOKRANI 71 105 038 -

Monique GAUSAC, 71 105 043

Brochure-Formulaires

A disposition sur le site internet du Consulat général de France : Brochure bourses scolaires, formulaire de demande de bourses scolaires 2019-2020, liste des pièces justificatives à fournir.